

C.I.J.

Communiqué n° 57/38  
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui deux audiences en l'affaire du droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde), au cours desquelles le Professeur Galvao Telles, agent, avocat et conseil du Gouvernement portugais et le Professeur H. Bourquin, avocat et conseil du Gouvernement portugais, ont poursuivi et achevé la duplique orale au nom de ce Gouvernement.

Le Président a déclaré la clôture de la procédure orale.

La Haye, le 11 octobre 1957.

I.C.J.

Communiqué No 57/38  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press :

To-day the International Court of Justice held two hearings in the case of Right of passage over Indian territory (Portugal v. India), at which Prof. Galvao Telles, Agent, Advocate and Counsel of the Portuguese Government, and Prof. H. Bourquin, Advocate and Counsel of the Portuguese Government, continued and concluded the oral rejoinder on behalf of that Government.

The President declared that the oral proceedings were closed.

The Hague, October 11th, 1957.